



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL
MUNICIPAL DE GARNERANS N°27
Séance du 25 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le **25 septembre à 20 heures 00**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Evelyne MONFRAY, Karine MOMMESSIN, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Karine POTHIER donne pouvoir à Dominique VIOT
Sophie GUINET donne pouvoir à Karine MOMMESSIN
Franck RAMPON donne pouvoir à Aurélien BERRY
Gaëlle LABALME

Nombre de conseillers en exercice : **13**

Présents et représentés : **12**

Date de la convocation : 20 septembre 2023

Date d'affichage : 20 septembre 2023

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Roger RIBOLLET a été nommé secrétaire de séance.

N° 27 : -Election d'un nouvel adjoint

M. le Maire informe le conseil municipal que Marianne Morsli, 1^{ème} adjointe, a démissionné de son mandat de conseillère et d'adjointe pour des raisons personnelles.

Ces démissions sont effectives depuis le 20 septembre 2023.

Compte tenu de cette démission le rang des adjoints restant est modifié et devient le suivant :

- Roger RIBOLLET, anciennement 2^{ème} adjoint devient 1^{er} adjoint et donc conseiller communautaire.
- Aurélien BERRY, anciennement 3^{ème} adjoint devient 2^{ème} adjoint.
- Elise AUCLAIR-BURDEAU, anciennement 4^{ème} adjointe devient 3^{ème} adjointe.

Sous la présidence de M. Dominique VIOT élu maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection du quatrième adjoint devenu vacant. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

M. le Maire demande qui est candidat pour le poste.

Monsieur Pierre Bailly-Bechet déclare être candidat.

Le scrutin a lieu à bulletin secret.

Résultats du premier tour de scrutin

- | | |
|---|------|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | : 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) | : 12 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | : 0 |
| d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) | : 2. |
| e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] | : 10 |
| f. Majorité absolue | : 6 |

A / Ont obtenu :

- Monsieur Pierre Bailly-Bechet **10 voix (dix)**

Monsieur Pierre Bailly-Bechet a été proclamé quatrième adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur



Le Maire,
Dominique VIOT

Mis en ligne le : **18/09/2023**